

Décret n° 2008-1413 du 22 décembre 2008 relatif à la direction générale de l'administration et de la fonction publique

22/12/2008

Ce décret intègre la direction générale dans les services centraux du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et en redéfinit les missions.

Mots clés : Direction générale de l'administration et de la fonction publique